



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sol

Question écrite n° 63894

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de la fuite de l'oléoduc d'Elf reliant Le Havre à une raffinerie de Seine-et-Marne. Lors de cet incident, près de 1 500 mètres cubes de pétrole se sont répandus dans les champs. Aussi, il lui demande de lui indiquer les moyens qui vont être mis en oeuvre pour aider les agriculteurs à restaurer la qualité sanitaire de leur patrimoine.

Texte de la réponse

L'oléoduc de la société Total Fina Elf reliant Le Havre à la raffinerie de Grandpuits en Seine-et-Marne s'est rompu ponctuellement le 1er juillet 2001 sur le territoire de la commune de Plessis-Paté (Essonne), à proximité immédiate de la route départementale 19. Un volume de 1 500 mètres cubes environ d'hydrocarbures se sont répandus sur une superficie de 1,5 ha environ de terres agricoles et sur cette route départementale 19. Une tranchée a été creusée le jour même pour limiter l'expansion de la pollution sur le sol et les hydrocarbures restant en surface ont été pompés. L'arrêté préfectoral du 5 juillet 2001 a imposé à la société d'excaver et d'évacuer la totalité des terres souillées et de prendre les mesures nécessaires pour que, sur toute la zone polluée non saturée, les terres aient une teneur en hydrocarbures inférieure à 500 mg/kg. Les terres souillées ont été rapidement enlevées. Ainsi au 27 juillet 2001, 616 camions de terres excavées avaient été réceptionnés à la raffinerie de Grandpuits, soit 14 000 tonnes. La société Total Fina ELF a obtenu ensuite de la DRIRE l'autorisation de remblaiement avec des terres saines et procédera prochainement au remblaiement de la partie qui restera agricole. Il faut en effet noter que la moitié environ de la superficie concernée est destinée à l'élargissement en cours de la route départementale 19 et ne sera pas restituée à l'agriculture. Les terres concernées sont exploitées par deux agriculteurs dont l'indemnisation est en cours.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63894

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4041

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1080